

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 23 mars 2018</b>	<b>N° 2018-157</b>

Convocation du 16 mars 2018

Aujourd'hui vendredi 23 mars 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Kévin SUBRENAT, M. Jean-Pierre TURON, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

Mme Brigitte TERRAZA à M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE  
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-François EGRON  
M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT  
M. Michel VERNEJOUL à Mme Andréa KISS  
M. Erick AOUIZERATE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H  
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Gérard DUBOS  
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Daniel HICKEL  
M. Bernard LE ROUX à M. Alain ANZIANI  
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Karine ROUX-LABAT  
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA  
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET  
Mme Arielle PIAZZA à Mme Cécile BARRIERE  
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Virginie CALMELS à M. Alain CAZABONNE à partir de 11h35  
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Sylvie CASSOU-SCOTTE à partir de 13h25  
Mme Anne WALRYCK à M. Dominique ALCALA à partir de 12h52  
M. Michel HERITIE à M. Jean-Pierre TURON à partir de 11h05  
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY à partir de 11h25  
Mme Anne BREZILLON à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 12h07  
Mme Solène CHAZAL à Mme Elisabeth TOUTON à partir de 12h00  
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Maribel BERNARD jusqu'à 11h00  
M. Arnaud DELLU à Mme Michèle FAORO à partir de 11h00  
M. Vincent FELTESSE à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 13h40  
M. Marik FETOUH à Mme Magali FRONZES à partir de 12h20  
M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT à partir de 11h05  
Mme Martine JARDINE à Mme Christine BOST à partir de 10h40  
Mme Conchita LACUEY à M. Jean TOUZEAU à partir de 11h35  
M. Eric MARTIN à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à partir de 12h00  
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à Mme Véronique FERREIRA à partir de 12h00

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 23 mars 2018</b>	<b>Délibération</b>
	Direction générale des Territoires  <b>Direction du développement et de l'aménagement - Pôle ter Sud</b>	<b>N° 2018-157</b>

---

**Gradignan - Requalification du parking du lycée des Graves - Participation financière de la Région Nouvelle-Aquitaine - Convention - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Patrick PUJOL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°2017.1858.CP du 9 octobre 2017 la Région Nouvelle Aquitaine a approuvé le projet de convention de participation financière à la requalification du parking du lycée des Graves.

Par délibération n°2017/658 du 27 octobre 2017 Bordeaux Métropole a approuvé le projet de requalification du parking du lycée des Graves.

Bordeaux Métropole confirme ses engagements relatifs à la réalisation d'un aménagement qualitatif des espaces publics et assurera la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'oeuvre. L'opération consiste à requalifier le parking public situé au droit du lycée des Graves à Gradignan sur la base du programme suivant :

- Réaliser un réseau d'eaux pluviales,
- Favoriser et sécuriser les cheminements doux entre l'accès au lycée et les cars scolaires,
- Rapprocher le parking des cars scolaires de l'accès piétons du lycée,
- Conserver l'arrêt au droit de l'entrée du lycée et la circulation de la ligne de transports en commun (liane 10),
- Séparer les flux véhicule léger et transport en commun,
- Autoriser la mixité des usages transport en commun / vélo sur site dédié,
- Réaliser un parking de cars scolaires permettant le stockage de 14 cars simultanément,
- Réaliser un stationnement véhicule léger de 25 places minimum (étude en cours), dont une pour les personnes à mobilité réduite.

La Région Nouvelle-Aquitaine autorise Bordeaux Métropole à réaliser les travaux sur les terrains lui appartenant et s'engage à l'issue du chantier et après réception des travaux, sur la base d'un levé topographique, à céder gratuitement à Bordeaux Métropole, le terrain d'assiette du parking propriété de la Région Nouvelle-Aquitaine afin que cette emprise soit incorporée dans le domaine public routier métropolitain.

Le coût prévisionnel des études et des travaux de l'opération est estimé à 937 000 € HT / 1 124 000 € TTC. Le financement est assuré par le maître d'ouvrage Bordeaux Métropole dans le cadre des engagements inscrits au contrat de co-développement. La région Nouvelle-Aquitaine participera à ce financement à hauteur de 615 744 € (montant forfaitaire).

Les modalités de versement de cette participation de la Région Nouvelle-Aquitaine à Bordeaux Métropole sont fixées suivant l'échéancier suivant :

Échéances	Taux	Montant
Signature de la convention	10%	61 574 €
Lancement des travaux	40%	246 298 €
Réception des travaux après levé des réserves	50%	307 872 €

La convention s'achèvera après le dernier règlement de situation financière suite à l'achèvement des travaux de requalification du parking du lycée des Graves, après levée des réserves et réception des travaux, valant transfert de gestion.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** la fiche action n°18 du contrat de co-développement 2015 /2017

**VU** la délibération n°2017/658 du 27 octobre 2017 approuvant la décision de faire

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QU'**il a été décidé de réaliser la requalification du parking du lycée des Graves.

### **DECIDE**

**Article 1 :** d'approuver le projet de convention ci-annexé de participation financière avec la Région Nouvelle-Aquitaine

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Président à signer la présente convention et tous les documents y afférents.

**Article 3 :** d'imputer les recettes sur le budget principal sur l'opération « proximité » 05P059O004 article 1322

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 23 mars 2018

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>11 AVRIL 2018</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE :</b> <b>11 AVRIL 2018</b></p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Patrick PUJOL</p>
---	---